

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

« Une société n'a de valeur qu'en fonction des moyens qu'elle choisit de donner à ses enfants pour se construire. »

Jean Epstein

C'est cet esprit, qui anime la commission culture, éducation, dans la présentation de cette proposition de loi, déposée par Françoise Cartron en avril dernier, visant à instaurer la scolarité obligatoire à 3 ans.

Madame la rapporteure vient d'expliquer les objectifs de cette mesure.

Une mesure (nous l'avons vu en commission) qui peut paraître **ou symbolique**, puisque la quasi-totalité des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés (ce qui témoigne une forte adhésion des familles), **ou prématurée**, dans la mesure où nous sommes nombreux, pour des raisons parfois différentes, à plaider pour une refondation du système global d'éducation.

Mais il y a urgence Monsieur le Ministre !

Dans un contexte de fragilisation grandissante des conditions d'accueil scolaire des jeunes enfants,

face aux risques majeurs que fait peser la RGPP sur l'école maternelle, puisque, vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Ministre, l'école n'est pas obligatoire avant 6 ans.

En charge de trouver les leviers d'économie pour appliquer le schéma d'emploi 2011-2013 (de suppression de postes devrais-je dire !), les Recteurs et les Inspecteurs d'Académie font des choix stratégiques qui les amènent inexorablement à limiter la scolarisation précoce, par la réduction de postes affectés à l'école maternelle (puisque non obligatoire ...), avec comme conséquences :

l'effondrement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans,

l'augmentation mécanique des effectifs par classe maternelle restée ouverte,

la dégradation des conditions d'accueil des enfants et des conditions de travail des enseignants,

et par suite, la dissuasion des parents, dont certains sont sensibles aux discours d'encouragement, à trouver une alternative, type jardin d'éveil ou autre mode de garde (quand il existe).

→ Outre que ces modes alternatifs à l'école maternelle ne sont pas gratuits, ils n'ont pas les mêmes finalités, car l'école maternelle, vous le savez, n'est ni un mode de garde gratuit, ni une petite école élémentaire.

Elle a ses finalités propres, ambitieuses, respectueuses de l'âge et des aptitudes des enfants qu'elle accueille, grâce au professionnalisme spécifique de ses maîtres.

Ces finalités sont de l'ordre cognitif et pédagogique.

Elle s'interroge aussi sur les bases d'ordre éducatif que **tout** enfant doit acquérir pour grandir et pouvoir apprendre.

Tout enfant, Monsieur le Ministre, quels que soient ses origines, celles de sa famille, son milieu de vie, son environnement social et culturel.

Tout enfant doit acquérir ces bases, ces codes, ces comportements.

Tout enfant doit découvrir ses aptitudes.

Et ça, c'est l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire qui doit le faire !

Mais cette école de la République, dont vous rappelez qu'elle n'est pas obligatoire avant 6 ans, est en danger pour les accueils précoces, elle est menacée par la volonté d'économie budgétaire de votre gouvernement qui désespère l'école publique (mais pas seulement).

Il y a donc urgence à sanctuariser l'école maternelle en la rendant obligatoire dès 3 ans.

Cette obligation ne sera pas une contrainte pour les familles, ni une entrave à leur liberté, puisqu'elles ont déjà massivement plébiscité l'école à 3 ans (même plus tôt pour certaines).

Cette obligation s'appliquera **essentiellement** aux pouvoirs publics, en terme de moyens à affecter à la scolarisation dès 3 ans, en terme de garantie de formation spécifique des maîtres, pour accueillir, dans les meilleures conditions d'épanouissement, de réussite éducative et de réussite scolaire ultérieure, cette tranche d'âge entre 3 et 6 ans.

Les mutations profondes, subies par notre société, doivent générer des réponses nouvelles, pensées, efficaces, en matière d'accueil et d'éveil des jeunes enfants, tout comme d'accompagnement de la parentalité.

L'école ne peut pas tout, l'école n'est pas responsable de tout, mais elle peut construire ou casser des repères.

Au-delà d'une contrainte législative des pouvoirs publics, pour l'accueil des enfants dès 3 ans, dans une école spécifique, qui respecte leurs besoins et leurs aptitudes, afin de les transformer en compétences, en manière d'être et d'apprendre, qui seront de vrais remparts contre l'échec scolaire, cette PPL revêt plusieurs enjeux.

Des enjeux éducatifs bien sûr ! Des enjeux éducatifs d'abord !

1.L'école maternelle a une triple fonction : accueil, socialisation et instruction.

Contrairement aux jardins d'enfants, où prime la garderie et la prise en charge tarifée, l'école maternelle a aussi et surtout une vocation éducative, intégrative, avec des objectifs communs à toutes les écoles, sur l'ensemble du territoire que les équipes pédagogiques, formées à cet effet, se doivent d'atteindre, en organisant leur pédagogie pour concerner les enfants accueillis dans leur singularité.

2.L'école maternelle est un cadre pour l'émergence du sujet.

L'enfant y apprend à maîtriser ses impulsions, à prendre sa place dans un collectif, à être patient ou pugnace, partageur et coopératif.

La scolarisation précoce favorise la construction d'une architecture intellectuelle par la maîtrise du langage, le développement d'une pensée abstraite et son expression, la compréhension des informations et leur intégration.

C'est à l'école maternelle que tous les enfants d'une même tranche d'âge peuvent entrer dans un bain de langue, qui leur donnera les clés de la communication et des apprentissages.

Des études le montrent ! C'est en parlant avec le jeune enfant (pas simplement en lui parlant, en lui donnant des consignes ou des ordres), en ayant des conversations **avec lui** (pas en le laissant à la garde de la télévision), que se construisent ses capacités langagières, dont le niveau de développement est prédictiveur de sa réussite scolaire future.

3.L'école maternelle permet à l'enfant d'apprendre la vie en collectivité.

Pour que l'enfant devienne élève, il faut qu'il entretienne des relations à l'autre, à travers des pratiques et des usages où il n'est plus seul, qu'il adopte des codes, accepte des tâches et y prenne goût.

Entrer à l'école, c'est acquérir des savoirs et des compétences, mais c'est aussi adhérer à une manière de se les approprier.

Dès 3 ans, cela bénéficie à **tous** les enfants, et particulièrement à ceux dont la famille ne détient pas les normes de ce capital culturel et social qui fait différence.

4.L'école maternelle donne le goût de l'école, le plaisir d'apprendre.

La recherche en éducation s'accorde à reconnaître les vertus du plaisir à l'école dans la réussite scolaire.

Déjà Jules Ferry préconisait de rendre « *l'école aimable et le travail attrayant* ».

En appuyant les apprentissages sur une pédagogie du jeu, l'école maternelle a un rôle déterminant pour faire naître ce plaisir d'apprendre et éviter que ne se développe, non pas l'ennui, mais cette douleur et cette souffrance qui entraînent vers le décrochage scolaire.

Chaque année, 150 000 de ces jeunes décrocheurs quittent le système scolaire sans qualification, notamment par dégoût de l'étude.

5.L'école maternelle est une clé dans l'acquisition des bonnes pratiques et des compétences.

Elles n'est pas un lieu d'accueil comme un autre en attendant de rejoindre, à 6 ans, la véritable école (après soumission au protocole d'évaluation structuré que vous préparez).

La « maternelle » est l'école première, alors qualifions là, **obligatoire à tous, dès 3 ans** pour offrir à tous les enfants les mêmes chances de réussite scolaire.

J'en viens aux enjeux sociaux et citoyens.

1.L'école maternelle est le creuset de la République :

Elle est un espace de transition entre la famille et l'école élémentaire.

Elle fait rupture avec la communauté familiale et sociale pour amener l'enfant dans un ensemble plus large, celui de la République, où il se reconnaîtra partie prenante d'une identité rassembleuse.

Pour Philippe Meirieu, *« la découverte de l'altérité est au cœur du processus éducatif »*.

Découvrir qu'il existe des êtres qui viennent d'ailleurs, découvrir d'autres langues, d'autres histoires, c'est agrandir le cercle de sa pensée et apprivoiser l'autre.

La scolarisation précoce permet aussi d'encourager la citoyenneté des parents qui viennent naturellement à l'école, qui vivent leur utilité sociale par confrontation avec leurs pairs et peuvent ainsi ressentir positivement leur rôle.

A l'âge de tous les possibles de leur enfant, ils sont disponibles pour des projets collectifs, facteurs d'engagement citoyen, de cohésion sociale.

Ils découvrent, eux aussi, leurs us et coutumes réciproques.

Ils peuvent acquérir, eux aussi, de bonnes pratiques, rencontrer des professionnels qui les accompagnent, en tant que de besoin, dans la parentalité.

L'école de la République est gratuite et donc accessible à tous, ce qui rend effectif le principe républicain d'égalité.

Elle permet aux enfants, originaires de tous horizons, de se rencontrer, se connaître, se comprendre, se respecter ... s'aimer !

2.La scolarisation précoce est un moyen efficace, utile et nécessaire pour la réduction des inégalités.

Des études montrent que la scolarité précoce a tendance à réduire les inégalités et à coûter moins qu'elle ne rapporte en matière d'intégration sociale et de prospérité.

Exemple : le Québec, décidant une scolarisation précoce dans des classes de moins de 15 élèves, qui attend de cette mesure un rapport plus intéressant que l'investissement financier qu'elle implique.

L'école maternelle, gratuite, obligatoire, est la matrice qui permet de compenser les handicaps sociaux de **tous** les enfants.

Les jardins d'éveils, non gratuits, non obligatoires, contribuent, eux, à accroître les inégalités plutôt qu'à les réduire.

→ Maintenir et garantir une école maternelle accessible **à tous** est un enjeu de mixité et d'égalité des chances.

3.L'école maternelle est un « rempart » contre les difficultés extérieures.

Toutes les analyses le montrent,

les familles sont de plus en plus déstabilisées,

les temps de vie sont de plus en plus morcelés,

la vie quotidienne est perturbée par les difficultés économiques,

le contexte social, environnemental, est de plus en plus rude, voire violent.

→ L'enfant est ainsi de plus en plus confronté à une précarité affective et/ou matérielle.

L'école maternelle, par sa structure, ses repères spatiaux et temporels, son encadrement, peut paraître à certains enfants le seul espace de stabilité.

4.L'école maternelle est le lieu privilégié d'articulation entre apprentissages cognitifs et « vivre ensemble ».

Elle permet de concilier socialisation et scolarisation.

Pour le chercheur en sciences de l'éducation, sur la légitimité des élèves d'origine populaire, Pascal Guibert :

« à l'école maternelle, la socialisation scolaire relève de l'apprendre ensemble comme à tous les niveaux de la scolarité ».

Scolariser c'est ouvrir à la culture, à l'estime de soi, et permettre à des enfants très jeunes de se confronter à l'altérité ; c'est entrer dans des valeurs, des compétences et des savoirs qui font sens collectivement, sont des sésames pour la citoyenneté, et une vraie prévention des violences réciproques ultérieures.

En conclusion :

Dans le contexte, la sanctuarisation de l'école maternelle, par l'instauration de l'obligation scolaire dès 3 ans, est donc totalement d'actualité, surtout pour les pouvoirs publics.

Cela n'a rien à voir avec aucune forme de collectivisme ou de contrainte, mais c'est le moyen le plus sûr pour résister aux dérives de l'individualisme, du pouvoir de l'argent, de la compétition et du tri, pour construire, pour armer, dès le plus jeune âge, nos enfants, au vivre ensemble, leur donner les conditions culturelles propices au lien social et aux apprentissages, dans le respect des singularités et de la réciprocité, pour construire dès le plus jeune âge cette communalité prémice d'une société des égaux.